

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 6 JUILLET 2022 A 20H10**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Dominique CRIBIER, Jérémy SIMON, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Nadia CARCASSET), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Karla AREL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Brigitte JAUNET (pouvoir à Michelle BOUCHON), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe ROGER), Norman PANTER (pouvoir à Jérémy SIMON), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jacques BENISTY (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

Absents

Thierry BESSE, Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 26
représentés : 11
absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU : 06 JUILLET 2022

Présents : 26
Représentés : 11
Absents : 2
Pour : 37
Contre :
Abstention :

DELIBERATION N° : 14576
DGA DE SECTEUR : CAROLE CONDAT
SERVICE : CULTUREL
AFFAIRE SUIVIE PAR : FLORENCE LO SURDO

**FIXATION D'UNE INDEMNITE D'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE SAINTE
GENEVIEVE DES BOIS DANS LE CADRE DE TOURNAGES
CINEMATOGRAPHIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de répondre favorablement aux demandes d'autorisation de tournages, sur le domaine public, émanant de professionnels ou amateurs du cinéma et de l'audiovisuel,

CONSIDERANT la nécessité de concilier l'accueil et la promotion des tournages tout en préservant le cadre de vie des habitants et l'environnement,

CONSIDERANT l'intérêt de fixer les conditions de tournage au sein d'une demande d'autorisation de tournage,

CONSIDERANT l'intérêt de fixer une indemnité d'occupation du territoire variant selon la durée du tournage audio-visuel et du type de demande,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 21 juin 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer quatre catégories d'indemnité d'occupation du territoire,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des indemnités d'occupation du territoire dans le cadre de tournages de audio-visuels :

Catégories de tournage	Tarif par journée de tournage
Tarif étudiant en cinématographie	20,00 €
Tarif long métrage	400,00 €
Tarif Court métrage	200,00 €
Tarif publicités, émissions télévisées et reportages	700,00 €

DIT QUE les recettes correspondantes au chapitre 70, article 7062 fonction 30 et article 7473 fonction 30, seront imputées au budget communal.

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur Essonne Agglomération

